

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 9 décembre 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., CHEMINET JL, LECLERC C., AGUILAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., COFFIN D., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM
Délégués excusés : MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T., DEFFONTIS S. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

Lordre du jour est le suivant :

- ✓ Intervention du Capitaine Jeannin présentation du PICS
- ✓ Point information sur l'offre jeunesse par M. ABRANOWITCH
- ✓ Décisions Modificatives
- ✓ Point finances :
 - Autorisation d'encaissement chèque de caution location barnum
 - Autorisation d'encaissement chèque de remboursement sur factures
- ✓ Renouvellement bail Dr AUEISS
- ✓ Validation de l'avenant CTCM
- ✓ Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité
- ✓ Fonds de solidarité logement FSL
- ✓ Espace Mosaïque - Point sur les travaux
- ✓ Commission travaux - Point sur les dossiers en cours
- ✓ Baignade Biologique - Devis robot tondeuse
- ✓ Commission tourisme - Point sur les projets
- ✓ Personnel :
 - Reconduction du personnel affecté au service d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques
 - Création du poste d'agent de maîtrise
- ✓ Questions diverses

Présentation du PICS

Intervention du Lieutenant-colonel Arnaud MANRY sur la présentation de la coopération entre les sapeurs-pompiers de l'Allier et la Communauté de Communes du Pays d'Huriel en vue de la réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Le PICS permet de recenser les moyens immobiliers, matériels, humains disponibles au niveau des communes et de l'intercommunalité. En cas d'événement / catastrophe, ce plan permettra d'accompagner au mieux les secours notamment sur la gestion de la population sinistrée. Il sera établi avec le soutien du SDIS de l'Allier. (diaporama en pièce jointe).

Point d'information sur l'offre jeunesse

Présentation assurée par Stéphane ABRANOWITCH.

Les objectifs sont les suivants :

- garantir un parcours cohérent de la petite enfance à l'adolescence
- offrir aux familles et aux enfants un accueil de qualité, accessible et diversifié
- assurer un environnement éducatif stable, équitable et attractif ;

- permettre aux jeunes de s'épanouir sur le territoire

Les enjeux identifiés portent sur :

- le renforcement des modes de garde (crèche, micro-crèche)
- le maintien et le soutien aux assistants maternels
- l'élargissement de l'offre de garde, notamment les mercredis et durant les vacances scolaires ;
- la mutualisation des postes
- le développement d'actions de soutien à la parentalité en lien avec le Relais Petite Enfance (RPE)
- la structuration du RPE comme guichet unique de l'offre petite enfance intercommunale

Il est signalé que le site *monenfant.fr* n'est pas à jour.

Une réunion de travail sur la thématique « Jeunesse » est programmée le **jeudi 22 janvier 2026 à 18 heures**, dans la salle du Conseil de la mairie d'Huriel.

Les communes, le Relais Petite Enfance et le Centre social de Saint-Martinien seront invités. La Communauté de Communes se chargera de l'envoi des convocations.

Décisions Modificatives

Il est proposé de procéder à des régularisations d'écritures concernant des acomptes et/ou soldes de subventions perçues, initialement imputées sur des articles budgétaires erronés.

Les décisions modificatives présentées sont adoptées à l'unanimité.

Point finances

- ✓ Autorisation d'encaissement chèque de caution location barnum

L'Amicale Laïque d'Huriel a loué un barnum fin juin 2025. Malgré la vigilance météo celui-ci a été monté et a été détérioré par le fort vent annoncé.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité l'encaissement du chèque caution de 300 € laissé par l'Amicale Laïque d'Huriel en compensation des détériorations subies.

- ✓ Autorisation d'encaissement chèque de remboursement sur factures

Lors de locations aux gites La Brûlette et le Grand Bucheux, des dégâts importants ont été constatés lors de la remise des clés de sortie des lieux. Les réparations ont été chiffrés à 545,63 €.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité l'encaissement du chèque de 545,63 € présenté par la société FGC, locataire des gites, en remboursement des dégâts constatés.

Renouvellement du bail du Dr AUEISS

Le bail précaire signé avec le Dr AUEISS, médecin à La Chapelaude, arrive à échéance le 20 janvier 2026. Celui-ci est d'accord pour un renouvellement pour 6 mois.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la reconduction du bail du Dr AUEISS pour 6 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2026.

Validation avenant CTCM

Dans le cadre de la première tranche du Contrat Territorial du Cher Montluçonnais (2023-2025), les réalisations prévues en 2025 ont pris du retard, notamment en raison des délais d'obtention des cofinancements. Ils sollicitent la Communauté de Communes afin de prolonger la convention d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'assurer la continuité du dispositif, sans augmentation des engagements financiers.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant.

Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité

Un courrier reçu de la DDT rappelle les obligations pour les EPCI compétents en transport / aménagement, de disposer d'une commission intercommunale pour l'accessibilité et présidée par le Président de la Communauté de Communes. Elle serait composée de représentants de l'intercommunalité, de membres d'associations de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées, d'acteurs économiques et d'usagers.

Ces missions seraient de faire un constat de l'accessibilité (bâti, voirie, transport) et de proposer des améliorations.

Après discussion, étant donné les élections prévues en mars 2026, il est décidé de laisser, au nouveau Conseil Communautaire qui sera installé en mars 2026, la mise en place de cette commission.

Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (loi Besson 1990) apporte une aide financière aux ménages qui ont des difficultés à payer les frais liés à leur logement (dépôt de garantie, premier loyer, ...). Le Département de l'Allier sollicite la Communauté de Communes pour abonder ce fonds pour l'année 2025 à hauteur de 1 € par habitant.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas abonder au FSL 2025.

Espace Mosaïque – point sur les travaux

La dernière estimation globale des travaux est de 772 000 € HT. Elle se décompose comme suit :

- | | |
|---------------|--|
| - Phase 1.1 : | 245 800 € HT (réhabilitation du sous-sol – bâti. A) |
| - Phase 1.2 : | 205 000 € HT (salle multigénérationnelle + terrasse) |
| - Phase 2 : | 321 400 € HT (extension bâti. B – 3 chambres, salon, sas entrée) |

Les financeurs :

- Le Département à hauteur de 258 000 € (Pacte).
- La Région n'interviendra que sur la salle multigénérationnelle ; une aide de 143 000 € a été sollicitée, nous sommes dans l'attente de l'octroi.
- L'AGIRC-ARRCO : un dossier a été déposé

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de lancer les travaux sur les phases 1.1 et 2 et d'attendre la réponse du Conseil Régional pour la phase 1.2.

✓ Blocs de secours

Le directeur de la résidence nous a informé que suite à un orage (15/11/25), plusieurs blocs de secours sont défaillants. Des devis ont été demandés :

- l'entreprise « extincteurs Fournier » : 3 510,00 € HT
- l'entreprise « AMSI » : 2 501,06 € HT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise AMSI.

Point travaux en cours

a) ZAC des Richardes à Huriel

Un dossier de demande de subvention auprès de la Région doit être présenté.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer la demande de subvention auprès de la Région.

Le Président informe que, compte tenu des conditions climatiques, les travaux ont été interrompus le 25 novembre 2025 et que le bornage initialement prévu fin novembre est reporté à janvier 2026.

Présentation du plan de financement d'extension de la ZAC des Richardes :

Dépenses		Recettes	
SMTPB	474 180,00	Etat - DETR	105 000,00
SDE03	14 671,00	Région - Pacte	171 286,00
SIVOM	19 037,68		
Orange	2 290,00	Autofinancement	244 007,68
Maitrise d'oeuvre	10 115,00		
TOTAL	520 293,68	TOTAL	520 293,68

b) Extension de la Maison de Santé d'Huriel

Le Président informe l'assemblée que l'étude de sol réalisée est défavorable et les groupes de climatisations existant devront être déplacés à deux reprises. Au vu de cela, les estimations financières se rapprochent des montant initiaux annoncés, soit 612 900,00 € HT.

Le permis de construire a été déposé auprès de la Mairie d'Huriel.

c) Maison de Santé de La Chapelaude

Dans l'attente du compte-rendu suite au passage de la caméra dans les canalisations.

d) Gîte de Saint-Sauvier

Afin de pouvoir déposer le dossier demande de subvention Leader, des devis comparatifs doivent être sollicités.

e) Chalets de Mesples

Un avis / conseil et une estimation sont demandés à l'EPF.

f) Maison de Viplaix

Un avis / conseil et une estimation sont demandés à l'EPF

g) Sanitaires aire de repos de Courçais

Nous avons un devis de la menuiserie AURICHE (4 904,60 € HT) et autre devis comparatif doit être demandé.

h) Gite Allier Sésame Autisme à Chazemais

Dans l'attente d'une réponse de ABC pour le problème de la micro-station, pas de réponse de l'architecte pour les autres désordres (façades, ...)

Baignade biologique d'Herculat à Treignat

Proposition d'acquisition d'un robot tondeuse pour la tonte de l'espace vert dans l'enceinte de la baignade biologique. Cela permettra une coupe régulière des abords du bassin et une charge de travail des agents en moins.

Un devis a été demandé à l'entreprise Bardin motoculture : 2 749,50 € HT installation comprise. Les réparations éventuelles se feront à Gamm Vert à Saint-Victor.

Le Conseil Communautaire valide cette acquisition à l'unanimité.

Commission tourisme

✓ Point de la saison 2025

- Maison du tourisme (20 mai - 20 septembre) : 732 personnes ont poussé la porte
- Micro-folie : seulement 38 personnes sont venues

Refaire une nouvelle communication auprès de la population et des écoles. Peut-être faire une animation autour de la micro-folie.

✓ Ville à joie

Seulement 2 des 3 manifestations prévues pour 2025 ont été réalisées (Treignat et Saint-Palais). En raison des élections municipales, celle prévue à Saint-Désiré est reportée en 2026 après le scrutin.

L'association sollicite la Communauté de Communes pour renouveler l'opération pour l'année 2026 avec un coût 930 € HT pour 3 évènements ou de 465 € HT pour 2 évènements.

Le Conseil Communautaire décide de renouveler l'opération avec 3 manifestations. Les communes sont invitées à s'inscrire pour recevoir cette manifestation.

✓ Hébergements touristiques

La commission tourisme qui s'est réunie le 18/11/2025 a travaillé sur plusieurs sujets :

- le linge de lit / toilette : les hébergements étant inscrits à Gîtes de France, cette prestation est obligatoire. La commission propose une augmentation du tarif de 5 € par lit par logement.

- Juillet – août : la commission propose la location à la semaine obligatoire
- Une refonte des contrats de location est envisagée.

Nous avons la possibilité de créer les contrats directement par la plateforme de Gîtes de France (ITEA) ce qui met la Communauté de Communes en sécurité juridique. Gîte de France collectera les taxes de séjour et le paiement des cautions pourra se faire en ligne. Cette solution évitera la manipulation d'espèce et allègera la charge de travail de la personne qui accueille les touristes.

- Présentation des nouveaux tarifs :

TARIFS HEBERGEMENTS

ECOGITE « LES DAMES VERTES » - MESPLES (5 chambres – Max 15 personnes)

	Juillet Août	Mai – Juin - Septembre	Autres Mois
	Gîte Entier	Gîte Entier	Gîte Entier
2 nuits	Ø	514 €	466 €
3 nuits	Ø	681 €	617 €
4 nuits	Ø	792 €	718 €
5 nuits	Ø	890 €	806 €
6 nuits	Ø	959 €	869 €
7 nuits	1 132 €	1 029 €	932 €
Nuit Suppl.	153 €	139 €	126 €
Forf. Ménage	150 €	150 €	150 €

CHALETS- MESPLES – TREIGNAT (4 personnes)

	Juillet – Août	Autres mois
1 nuit	Ø	77 €
2 nuits	Ø	130 €
3 nuits	Ø	167 €
4 nuits	Ø	192 €
5 nuits	Ø	213 €
6 nuits	Ø	229 €
7 nuits	300 €	244 €
Nuit supplémentaire	39 €	31 €
1 mois	Ø mai à septembre	340 € + 110 € de charges
Forfait Ménage		40 €

AUTRES – SAINT PALAIS – SAINT-SAUVIER (6 à 8 personnes)

	SAINT-PALAIS		SAINT-SAUVIER	
	Juillet – Août	Autres Mois	Juillet - Août	Autres Mois
1 nuit	Ø	82 €	Ø	100 €
2 nuits	Ø	135 €	Ø	168 €
3 nuits	Ø	172 €	Ø	216 €
4 nuits	Ø	197 €	Ø	248 €
5 nuits	Ø	218 €	Ø	276 €
6 nuits	Ø	234 €	Ø	296 €
7 nuits	305 €	249 €	360 €	346 €
Nuit Supplém.	39 €	31 €	46 €	40 €
1 mois	Ø mai à septembre	391 € + 110 € chgs	Ø mai à septembre	391 € + 110 € chg
Forfait Ménage		40 €		

Le Conseil Communautaire valide les décisions présentées par la commission Tourisme et vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de location des hébergements.

✓ Carte touristique

La carte va être finalisée en janvier 2026 avec le concepteur. Dernier délai aux communes pour présenter des modifications (photos, corrections, ...).

✓ Autres informations touristiques

Participation au salon des patrimoines Bourbonnais les 28 février et 1^{er} mars 2026 et création d'une banderole « maison du tourisme – Pays d'Huriel ».

Ces 2 propositions sont validées à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Personnel

✓ Accueil des gîtes

Les contrats des 2 agents assurant l'entretien des hébergements et l'accueil des touristes arrivent à terme au 31 décembre 2025. Une réorganisation du service est nécessaire et un temps d'observation est indispensable pour envisager l'organisation future.

La commission du personnel a reçu en entretien les 2 personnes et leur a expliqué les changements d'organisation du service envisagé.

Elle propose de ne pas renouveler le contrat de 5 h semaine et de reconduire pour 6 mois le contrat de 25 heures hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire entérine les propositions de la commission à l'unanimité.

✓ Création d'un nouveau poste au tableau des effectifs

Un dossier de promotion interne a été présenté au Centre de Gestion de l'Allier pour un agent du Service Environnement. Le dossier a été retenu et l'agent est inscrit sur la liste d'aptitude à l'accès par promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

La commission propose au Conseil Communautaire de créer le poste d'agent de maîtrise et de procéder à la nomination de l'agent à ce nouveau grade.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la création du poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est programmée au lundi 26 janvier 2026 à 18 heures à Treignat.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

La secrétaire de séance,
Sylvie ROLIN